

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Sainte -Foy

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Sciences, lettres et arts (700.01)

Décembre 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Sainte-Foy s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Sainte-Foy a évalué le programme *Sciences, lettres et arts (700.01)*. Il a transmis son rapport ainsi que celui traitant de l'autoévaluation de l'application de sa PIEP à la Commission qui les a reçus le 19 décembre 2000. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 28 et 29 mars 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'évaluation du programme, des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale et le comité d'évaluation de l'application de la PIEP.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Sainte-Foy selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique et indique si elle entérine les conclusions du Collège sur la mise en œuvre du programme évalué.

-
1. Présidé par le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, le comité de visite était composé de M. Paul Careau, conseiller à l'apprentissage au Collège Mérici, M. Bertrand Daigneault, directeur au Collège régional Champlain, Campus de Lennoxville, M. Paul Lavoie, enseignant de mathématique au Collège de Sherbrooke. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Denis Savard, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Francine Gravel de la Commission y assistait à titre d'observatrice.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, brsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le Collège, sa politique et le programme évalué

Le Cégep de Sainte-Foy, fondé en 1967, offre 9 programmes préuniversitaires et 18 programmes techniques conduisant à l'obtention du DEC. Au 20 septembre 1999, il accueillait 6342 élèves à l'enseignement régulier.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en mai 1998. La Commission reconnaissait alors l'accent porté sur le suivi de la mise en œuvre des programmes comme un des points forts de cette politique. Une version révisée a été évaluée en juillet 1999. À cette occasion, la Commission jugeait que la politique contenait tous les éléments essentiels pour produire des évaluations de programmes potentiellement efficaces.

Le programme intégré en *Sciences, lettres et arts (700.01)* qui fait l'objet de la présente évaluation est un nouveau programme préuniversitaire offert depuis 1994. Ce programme, réparti sur 28 cours et 58 2/3 unités, vise à préparer les élèves au plus grand nombre possible de programmes universitaires. Les cours de la formation générale offrent un contenu enrichi et intégré aux contenus des cours de la formation spécifique. Le Cégep de Sainte-Foy propose en deuxième année un choix entre deux profils à l'intérieur du volet des sciences de la nature.⁴ Une activité d'intégration comprenant un stage d'observation complète le programme. L'année scolaire de référence pour l'évaluation était 1998-1999. Le programme était encore au stade expérimental.

Quarante professeurs du programme, pour l'année scolaire 1997-1998, enseignent dans les disciplines suivantes : biologie, chimie, mathématique, physique, économique, histoire, psychologie, sociologie, arts, littérature, philosophie et langue seconde. Ces professeurs sont regroupés au sein d'un comité d'harmonisation qui effectue un suivi pédagogique du programme et de son développement. À l'automne 1998, le programme accueillait 148 élèves. Pour être admis dans ce programme, les élèves en provenance du secondaire doivent présenter une moyenne générale de 80 % et plus et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 80 % en français et en anglais.

4. En deuxième année, les élèves peuvent choisir de suivre deux cours de physique ou un cours de chimie et un cours de biologie.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La politique d'évaluation des programmes d'études prévoit que la direction des études effectue le choix du programme à évaluer à partir des informations produites par le système d'information et de suivi des programmes d'études. Or, comme ce système était alors en voie d'implantation, la régie pédagogique⁵ a fondé son choix sur une analyse globale des programmes et une consultation menée auprès de la coordonnatrice du programme *Sciences, lettres et arts*. Plusieurs raisons agissaient en faveur de ce dernier programme : la fin de l'expérimentation, le changement prochain de statut du programme, une baisse marquée de l'effectif et des demandes d'admission de même que certains griefs exprimés par les élèves concernant la charge de travail et la cote de rendement scolaire (R). De plus, les professeurs du programme étaient très motivés à s'engager dans cette démarche.

L'identification des problématiques à la suite de l'analyse du dossier synthèse du programme et des éléments portés à l'attention de la direction des études est en accord avec le libellé de la politique d'évaluation des programmes d'études du Collège. La commission des études a approuvé le choix de la direction des études, comme prévu dans la politique. La sélection du programme a donc été faite conformément aux règles et modalités prévues dans la politique.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information et de suivi des programmes était en voie d'implantation au moment de l'autoévaluation. Il a toutefois été possible de produire un dossier synthèse du programme qui a fourni les données et les indicateurs permettant d'élaborer les questions

5. La régie regroupe le directeur des études, les adjoints à la gestion pédagogique, le coordonnateur du service du cheminement scolaire, la coordonnatrice du service de soutien et de développement pédagogique et le coordonnateur du service de la formation continue.

d'évaluation. La Commission note que, à l'étape de l'élaboration du devis, le Collège a consulté le comité d'harmonisation du programme plutôt que les départements. Le comité d'harmonisation regroupe les enseignants du programme.

Lors de la visite, la Commission a pu constater que le système d'information est maintenant bien en place et que tant son contenu, que son fonctionnement, sont conformes aux règles prévues à la PIEP. La Commission souligne la grande qualité du système d'information et de suivi des programmes d'études mis en place par le Collège. Ce système permet de dresser le portrait complet d'un programme d'études en fonction d'indicateurs judicieux présentés sous une forme qui en facilite l'interprétation et l'utilisation. Une application informatique interactive, appelée « Système Dé », permet d'analyser, selon divers paramètres, le cheminement scolaire des élèves d'un programme, de l'admission à la diplomation.

Le déroulement du processus d'évaluation

Dans l'ensemble, la démarche d'évaluation s'est déroulée selon les dispositions prévues dans la politique. Les responsabilités ont ainsi été assumées par les instances et personnes désignées. En raison du contexte de négociation (boycottage), les professeurs n'ont pas participé au processus d'analyse des données et n'ont pas été consultés de façon formelle sur les conclusions du rapport d'autoévaluation du programme. Ils ont cependant pris connaissance des conclusions de ce rapport et sont globalement en accord avec celles-ci.

Étant donné l'intérêt des professeurs à participer au processus et l'importance qu'accorde le Collège à leur contribution, l'échéance des travaux a été retardée à la fin de la période de négociation de façon à favoriser une participation entière des enseignants à l'autoévaluation de la politique.

* * *

La Commission juge que, dans l'ensemble, l'application de la PIEP effectuée par le Cégep de Sainte-Foy pour le programme *Sciences, lettres et arts* était conforme aux dispositions de sa politique.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation réalisée par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue

d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le devis d'évaluation se divise en trois grandes parties et couvre l'ensemble du programme. La première partie englobe la problématique d'ensemble en présentant l'historique du programme, le pourquoi de l'évaluation et les perspectives qui identifient notamment cinq enjeux principaux. Ces enjeux : sont l'attrait du programme, le concept de formation intégrée, les exigences du programme, la réussite des étudiants et la gestion du programme. La deuxième partie du devis énonce les critères et les sous-critères retenus pour l'évaluation du programme. Les critères utilisés sont : la pertinence, la cohérence, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources, l'efficacité et la gestion du programme. Le Collège a exclu de l'évaluation le sous-critère des ressources matérielles et financières parce qu'il n'était lié à aucun élément de la problématique, ni enjeu du programme. La troisième partie du devis traite de la démarche d'évaluation : les étapes, le rôle des personnes, le partage des responsabilités, la composition des comités et l'échéancier des travaux.

La Commission juge que le devis élaboré par le Collège est non seulement adéquat, elle estime qu'il pourrait à bien des égards faire figure de modèle dans le réseau. Le devis est complet et il encadre bien la réalisation de l'évaluation. Des enjeux pertinents y sont identifiés. Tout au plus, la question du double profil aurait pu être considérée étant donné son caractère assez rare dans le réseau. Les questions d'évaluation sont bien ciblées, elles sont en relation avec la problématique, la démarche est très claire et elle est décrite de façon opérationnelle. La Commission tient à souligner la grande qualité de ce devis.

La collecte des données perceptuelles

La Commission évalue que, dans l'ensemble, la collecte des données perceptuelles s'est bien déroulée. Des questionnaires ont permis de sonder l'opinion des professeurs, des élèves, des diplômés et des élèves qui ont abandonné le programme. Le Collège a contacté l'ensemble des personnes concernées dans chacun des groupes mentionnés. Les instruments de collecte ont été validés quant au choix des questions à poser et à leur formulation. La Commission reconnaît l'adéquation et l'efficacité de la collecte de données perceptuelles réalisée par le Collège.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects suivants sont traités sous cette rubrique : les données recueillies, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

Pour chacun des critères évalués, des données pertinentes ont été produites. Un tableau du rapport d'autoévaluation de l'application de la politique schématise la collecte de données effectuée en fonction des critères retenus, les sources, l'instrumentation utilisée et le type de données. Les instruments de collecte sont en général de très bonne qualité.

La Commission reconnaît la qualité d'ensemble des données recueillies par le Collège, notamment celles concernant le critère de l'efficacité qui sont particulièrement exhaustives et bien fouillées. La Commission souligne toutefois qu'il aurait pu être intéressant, compte tenu de la polyvalence du programme, de soumettre certains énoncés communs aux élèves de première et de deuxième année qui répondaient à des questionnaires différents. Cette façon de faire aurait, par exemple, permis de mesurer l'évolution des attentes des élèves face au programme, de leurs intérêts et de leurs choix d'orientations. La collecte des données a été menée avec rigueur et avec la préoccupation de rejoindre l'ensemble des personnes concernées par la mise en œuvre du programme.

L'analyse

La Commission considère que, d'une façon générale, le Collège a procédé à une analyse méthodique des éléments relevant des différents critères retenus, notamment en ce qui a trait à l'efficacité du programme et à l'évaluation des apprentissages, auxquels cas l'analyse fut complète et particulièrement approfondie.

La Commission note que certaines données de l'autoévaluation du programme, en lien avec les perceptions des élèves, n'ont pas été analysées en profondeur. La Commission **suggère** donc au Collège de procéder à une analyse plus approfondie des données concernant la perception des élèves quant aux méthodes pédagogiques, à l'encadrement reçu et au sentiment d'appartenance au programme.

Les conclusions

On retrouve, sous chacun des critères, des conclusions pertinentes liées aux données et aux problématiques du programme. Exception faite des méthodes pédagogiques, pour lesquelles l'analyse n'est pas complète, le Collège a tiré des conclusions appropriées

relativement à la mise en œuvre du programme. La Commission entérine donc chacune des conclusions du Collège en raison de la qualité de la démarche d'évaluation qui a été suivie.

Les actions envisagées

Étant donné la non-participation des enseignants aux rencontres de discussion et de validation du rapport, les actions envisagées s'avèrent plutôt générales et sont, dans certains cas, intentionnellement identifiées comme «actions à envisager», laissant ainsi voir la volonté de compléter le travail entrepris lorsque la situation le permettra. Néanmoins, les actions envisagées sont articulées de manière plus concrète à l'intérieur d'un plan de suivi élaboré à la suite de l'autoévaluation.

Le suivi de l'évaluation

Le plan de suivi de l'évaluation a été élaboré et adopté par la direction des études, conformément aux indications prévues dans la PIEP. Ce plan reprend les actions envisagées en établissant des priorités, des responsabilités et un échéancier. À l'occasion de la visite, la Commission a pu constater que certaines actions envisagées avaient déjà été réalisées, concernant notamment la cote de rendement scolaire (R) et la charge de travail des élèves. Le rapport et le plan de suivi ont été remis aux enseignants et aux personnes concernées comme prévu à la PIEP. Les conclusions du rapport suscitent une forte adhésion et le Collège démontre une volonté nette de mettre en œuvre les actions identifiées dans le plan de suivi en vue d'améliorer le programme.

* * *

La Commission considère que l'application de la politique d'évaluation des programmes du Cégep de Sainte-Foy a été efficace.

Conclusion

L'évaluation du programme *Sciences, lettres et arts (700.01)* a permis au Collège d'appliquer une première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La Commission considère que l'expérimentation a été fort bien réussie. La Commission a particulièrement apprécié la grande qualité du devis d'évaluation de même que celle du système d'information sur les programmes d'études. La Commission note aussi l'efficacité des mécanismes mis en place pour suivre les travaux d'évaluation du programme. Par ailleurs, la Commission suggère au Collège de pousser plus avant son analyse des perceptions des élèves.

Le Collège a pris les mesures appropriées pour apprécier l'application de sa politique. Il n'envisage pas de changement à sa politique, si ce n'est des changements dans son application de manière à limiter l'ampleur de la tâche exigée et favoriser l'engagement des enseignants dans les actions prévues au plan de suivi du programme. La Commission souligne la qualité de l'autoévaluation réalisée par le Collège. Elle note la rigueur et la crédibilité de la démarche, le souci de transparence démontré par le Collège de même que le soin apporté à la mise en forme du rapport. La Commission entérine la conclusion du Collège énonçant qu'il a réalisé une autoévaluation approfondie de sa politique d'évaluation des programmes d'études.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Sainte-Foy de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Sciences, lettres et arts (700.01)*, a été conforme et efficace.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Sainte-Foy tient à souligner sa satisfaction à l'égard des observations et des jugements du rapport de la Commission. Le rapport a été l'objet d'une lecture attentive par les responsables de la mise en œuvre de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes au Collège. Des précisions ont été fournies concernant certains éléments du rapport mais, dans l'ensemble, le Collège est satisfait des conclusions concernant les pratiques évaluatives mises en place pour effectuer l'évaluation des programmes d'études au Cégep de Sainte-Foy.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président